

-19

AFFAIRE N° 20 - Transfert au nom de la Commune de Saint-Denis de l'abonnement "EAU" souscrit par M^{me} SOUCRAMANIEN pour son immeuble du CHAUDRON.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 19 Novembre dernier, Madame la Directrice de l'École du Chaudron a porté à ma connaissance que Madame SOUCRAMANIEN, propriétaire de l'immeuble que la Commune loue au Chaudron pour servir de classes supplémentaires à l'école demande le transfert au nom de la Commune de l'abonnement "EAU" qu'elle a souscrit, compte tenu des grandes quantités d'eau consommées par les enfants.

Elle demande également que la Commune prenne en charge les consommations d'eau de l'école pour le 2^{ème} trimestre 1964 qui s'élèvent à 3,289 frs.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 634.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Approuvé
M. Bécis le 24 Avril 1965
P. le Préfet Approuvé, en mission
de Secrétaire Général
signé: J. Cluchart

Adopté à l'unanimité.